

## **Mention d'information concernant la vaccination contre la grippe saisonnière**

Dans le cadre de ses missions d'information et de prévention, la CNMSS réalise chaque année des campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière auprès de ses bénéficiaires concernés. Ces opérations nécessitent le traitement des données personnelles pour réaliser la mission d'intérêt public réalisée par la CNMSS dans le cadre de l'Assurance maladie.

### **1 Quelles sont les personnes concernées ?**

La vaccination contre la grippe est recommandée aux personnes les plus fragiles face à la maladie, selon des critères fixés par la Haute Autorité de santé (HAS) :

- personnes âgées de 65 ans et plus ;
- personnes atteintes de certaines maladies chroniques ;
- femmes enceintes ;
- personnes séjournant dans certains établissements de soins ou médico-social ;
- personnes souffrant d'obésité ;
- entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de forme grave et des personnes immunodéprimées.

Le vaccin est pris en charge à 100 % et l'injection dans les conditions habituelles pour l'ensemble de ces personnes affiliées à la CNMSS.

### **2 À quoi servent vos données ?**

Vos données sont utilisées pour vous :

- identifier selon les critères fixés par les autorités sanitaires ;
- envoyer des invitations et effectuer des relances;
- adresser un bon de prise en charge à 100 % du vaccin.

Elles servent également à effectuer un suivi statistique de la vaccination.

### **3 Quelles sont les données utilisées ?**

Pour réaliser sa mission, la CNMSS utilise les catégories de données suivantes des assurés :

- données d'identification dont le numéro de sécurité sociale (NIR) ;
- données de contact ;
- données relatives au rattachement et aux droits ;
- données relatives à la santé et la consommation de soins.

### **4 Qui a accès à vos données ?**

Seuls les agents de la CNMSS, soumis au secret professionnel et strictement habilités, peuvent accéder à vos données dans le cadre des missions qui leur ont été confiées.

## **5 À qui sont transmises vos données ?**

Vous-même, pour les données qui figurent sur l'invitation, le bon de prise en charge.

Uniquement pour des données statistiques et agrégées nécessaires à l'exercice de leurs missions en matière d'études et recherches : le ministère des Solidarités et de la santé, la Direction générale de la santé (DGS), la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), la Caisse nationale d'Assurance Maladie (Cnam) et les agences sanitaires.

## **6- Combien de temps sont conservées vos données ?**

Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à la réalisation de la campagne et au maximum 2 ans.

## **7 Comment exercer vos droits sur vos données personnelles ?**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et les faire rectifier, conformément aux dispositions du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Le droit à l'effacement et le droit d'opposition ne s'appliquent pas à ce traitement pour lequel l'Assurance Maladie dispose d'un motif légitime et impérieux de santé publique afin de mener sa mission de prévention et de prise en charge de la vaccination.

Vos droits d'accès et de rectification s'exercent auprès du directeur de la CNMSS soit en contactant le délégué à la protection des données (DPD) de l'établissement via le formulaire prévu à cet effet sur le site internet « [cnmss.fr](http://cnmss.fr) » .

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)  
3, place de Fontenoy – TSA – 80715 – 75334 Paris Cedex 07